



DIRECTION DES RELATIONS EUROPEENNES ET INTERNATIONALES

Service Coopération Européenne, Solidarité et Relations Internationales

Appel à projets

« Coopération transfrontalière Occitanie- Aragon »

Contexte

Région transfrontalière par excellence, située au cœur du Sud-Ouest européen, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée entretient des relations privilégiées avec les territoires transfrontaliers, notamment la Principauté d'Andorre et les communautés autonomes d'Aragon et de Catalogne.

Dans ce cadre, elle souhaite renforcer la coopération entre les acteurs d'Occitanie et leurs partenaires transfrontaliers. Elle a ainsi comme ambition de les accompagner et de les soutenir dans leurs projets de coopération transfrontalière.

Les relations historiques liant la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée au Gouvernement d'Aragon sont définis dans une convention-cadre de coopération signée en 2015.

Afin de réaffirmer ce partenariat bilatéral, une déclaration commune a été signée en mars 2017, confirmant la volonté des deux institutions de poursuivre et intensifier les échanges et développer les projets de coopération entre les acteurs des deux territoires.

Objectifs

Cet appel à projets de coopération transfrontalière avec l'Aragon a pour objectif de soutenir les acteurs d'Occitanie dans le développement de leurs projets. Les partenariats devraient être constitués d'au moins deux partenaires, un en Occitanie et un en Aragon.

Bénéficiaires

Seront retenus dans le cadre de cet appel à projets, les dossiers de candidature des personnes morales publiques ou privées mettant en œuvre des actions de coopération transfrontalières avec des partenaires situés sur le territoire aragonais.

Le siège social ou une antenne régionale du bénéficiaire devra être situé/e dans la région Occitanie.

Une partie des activités du projet devra être réalisée sur le territoire régional ou, a minima, des acteurs régionaux devront clairement bénéficier de retombées directes ou indirectes du projet.

Le projet présenté ne doit par ailleurs bénéficier d'aucune autre aide régionale (gérée par une direction sectorielle de la Région).

Nature des projets

Les projets doivent s'inscrire dans l'un des domaines de coopération établis par la convention de coopération avec le gouvernement de l'Aragon :

- infrastructures de transport et des communications
- développement durable, environnement et gestion des risques naturels
- culture et tourisme
- enseignement supérieur, éducation et formation professionnelle
- agriculture et agro-alimentaire
- recherche et innovation
- développement économique

Une attention particulière sera accordée aux projets présentés dans les secteurs suivants :

- enseignement supérieur et recherche,
- énergie
- développement durable

Les projets devront présenter un intérêt au regard de la coopération transfrontalière. Le caractère innovant et la durabilité des projets seront aussi des critères prioritaires de sélection.

Modalités financières

Dans tous les cas, l'aide régionale ne pourra être supérieure à 50% du coût total TTC du budget du bénéficiaire ou des partenaires d'Occitanie dans le projet.

L'aide régionale sera plafonnée à 50 000€ maximum par projet.

Critères de sélection des projets

Les dossiers devront être déposés au plus tard à la date figurant sur l'appel à projets publié sur le site internet de la Région.

Les projets seront sélectionnés selon des critères communs établis avec le gouvernement de l'Aragon :

- Intérêt du projet au regard de la coopération transfrontalière
- Impact sur le territoire du projet dans les domaines de coopération financés
- Viabilité du projet :
 - o Expérience dans le développement des activités de caractère transfrontalier ainsi que solvabilité financière et technique
 - o Durabilité des résultats
- Caractère innovant du projet
- Clarté de la description des activités du projet, des modalités de mise en œuvre/équilibre financier

Modalités pratiques

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée. Les conditions d'éligibilité sont fixées par le dispositif annexé.

Date limite de dépôt du dossier complet :

La date limite du dossier complet est fixée au 22 février 2019, délai de rigueur.

Adresse de dépôt des candidatures :

Région Occitanie

« Appel à projets 2018- Coopération transfrontalière »

Hôtel de Région

22, boulevard du Maréchal-Juin

31406 Toulouse Cedex 9

courrier électronique : gloria.paulhe@laregion.fr